

**Statut, Loi du 20 Août, OTT *...
ET SI ON DISAIT TOUT ?
Ames sensibles, ou amnésiques : s'abstenir**

12/2009

**PROPOSER
NÉGOCIER
S'OPPOSER**

**R P
E a
F S
O S
R u
M /
I v
S /
M m
E e**

STATUT DE LA POSTE

Depuis l'annonce du changement de statut, l'UNSA-Postes n'a cessé d'être attaquée, parce qu'elle défend une position responsable et refuse de s'associer à des interprétations tendancieuses, où d'autres tentent d'entraîner les postiers-es et les usagers-es.

Le spectre de la privatisation a été brandi d'emblée, surfant sur des inquiétudes légitimes, aggravées par le contexte de crise que nous connaissons, et pas seulement à la Poste.

Dès le départ, nous avons affirmé notre **opposition à l'ouverture du capital à des fonds privés**, mais, conscients des réalités économiques d'une entreprise confrontée à une totale concurrence dès 2011, nous sommes intervenus auprès des sénateurs et parlementaires afin d'obtenir des garanties, pour l'avenir de La Poste et celui des postiers-es.

Nos revendications ont été entendues, là où d'autres se contentaient d'un rejet en bloc, sans rien proposer. Après 8 jours de marathon parlementaire, marqué par une bataille d'amendements, le Sénat a adopté un projet de loi que nous avons contribué à faire modifier, de sorte à avoir toutes les garanties sur le caractère 100 % public des fonds qui entreront dans le capital, sur le statut des personnels, et sur le maintien des missions de service public.

Sans jouer les Alain Decaux de La Poste, un **petit regard en arrière** nous semble quand même instructif :

En 1990, avec la loi Quilès, explosion de l'administration des PTT, séparation Poste et Télécom.

En 1991, La Poste passe du statut d'administration à celui d'exploitant autonome de droit public, assimilable à celui d'EPIC, établissement public industriel et commercial.

On ne les a pas entendu alors, ces partis politiques et les syndicats qui sont à leurs bottes, qui appellent aujourd'hui à faire la révolution pour éviter le changement de statut...

Evidemment, à l'époque, c'étaient eux qui étaient au pouvoir !

(L'UNSA-Postes n'étant ni mariée ni même pacsée à un quelconque parti, garde sa totale liberté d'analyse et d'expression).

Ca ne les a pas gênés, à ce moment là que La Poste perde son statut d'administration, pour devenir un établissement contraint d'équilibrer ses comptes.

Et aujourd'hui que La Poste demande à ouvrir son capital pour avoir les moyens de se développer et d'équilibrer ses comptes, ils jouent les outragés !

Evidemment, aujourd'hui ils ne sont plus au pouvoir...

C'était avant qu'il fallait bouger. Mais on n'allait pas dire du mal de ses copains, n'est-ce pas, alors on a laissé faire et on n'a rien dit.

J'entends d'ici les mauvaises langues : «vous non plus, on ne vous a pas entendus».

Exact ! Et pour cause : on n'était pas né (création de l'UNSA Postes en décembre 1998).

* OTT : Organisation du Temps de travail

Si La Poste n'était pas contrainte depuis cette date d'équilibrer son budget, on n'assisterait pas aujourd'hui à la fermeture des bureaux considérés comme non rentables, ni aux économies sur la masse salariale, qui aboutit à un manque de moyens en personnel et par ricochet aux dégradations des conditions de travail des postiers-es.

Alors que ceux qui, hier, ont laissé faire, nous reprochent aujourd'hui notre position face au nouveau changement de statut, c'est quand même un peu fort de café !

NON, nous ne sommes pas pour la privatisation

OUI, nous sommes satisfaits que La Poste puisse avoir des capitaux publics, et uniquement publics, pour se développer. Sinon elle va dans le mur et son personnel avec.
C'est ça la réalité !

AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

Idem pour l'**aménagement sur le temps de travail** : Certains nous reprochent aujourd'hui de dialoguer avec la Direction sur ce sujet...

Là encore, petit retour en arrière :

Si l'aménagement du temps de travail est sur la sellette, c'est suite à la parution de la loi du 20 août 2008

Mais la loi du 20 août 2008, elle est venue comment ?

C'est la transcription législative d'une « position commune », signée en avril 2008 par la CGT, la CFDT, le Medef et la CGPME (donc qui n'a rien de « commun » en n'étant signée que par 2 organisations syndicales)

La CGT qui signe avec le Medef, avouez que c'est cocasse !...

Cette position commune, puisqu'il faut l'appeler ainsi, et donc la loi du 20 août qui en découle, comportait deux volets :

Le premier volet porte sur la rénovation de la démocratie sociale.

Son objectif est de fonder le dialogue social sur des organisations fortes et légitimes, ce qui impliquait de revoir les critères de représentativité des syndicats.

Nous sommes plutôt satisfaits que ces critères soient revus, depuis le temps qu'on demandait à ce que la représentativité d'une OS repose sur les résultats aux élections.

Sauf que ne seront pris en compte que les seules élections de Comité d'Entreprise, et pas les élections prud'homales. C'est faire fi du vote de plus de dix millions de salariés du secteur privé. Autrement dit, si vous travaillez dans une entreprise de moins de 50 salariés, votre avis n'a aucune importance. Bel exemple de démocratie !

But officiel, politiquement correct, des signataires = avoir d'avantage de légitimité pour négocier des accords au sein de l'entreprise.

But inavoué = éliminer toutes les autres organisations du paysage syndical.

Maintenant vous comprenez pourquoi la CGT et le Medef... ?

Le deuxième volet de la loi s'attache à la réforme du temps de travail.

Il stipule que le temps de travail sera organisé à l'intérieur d'une période de référence, qui peut aller de une semaine jusqu'à l'année complète, et que la DHT (durée hebdomadaire de travail) peut varier d'une semaine à l'autre, pour atteindre la moyenne de 35 H sur la période de référence.

Le décret du 4 novembre 2008 est venu compléter cette disposition en imposant la nécessité d'un accord collectif pour un aménagement supérieur à 4 semaines. En l'absence d'accord, la période de référence ne doit pas excéder 4 semaines maximum.

Ce volet ne recueille plus l'aval des organisations signataires, qui s'insurgent contre l'idée d'une annualisation du temps de travail.

Nous reprocher maintenant de réfléchir à la mise en place de périodes faibles ou de périodes fortes dans l'année, pour permettre de déterminer l'organisation de travail la mieux adaptée à la fréquentation des usagers, tout en préservant l'intérêt des agents, là aussi c'est un peu fort de café !

La loi, c'est un lot en quelque sorte : vous ne pouvez pas avoir le premier volet (révision de la représentativité des Organisations Syndicales) sans avaler aussi le deuxième (aménagement du temps de travail). Fallait réfléchir avant de signer ! Et en tous cas, avoir la décence de ne pas critiquer ceux qui, comme l'UNSA, n'ont pas mis le doigt dans l'engrenage, mais se retrouvent quand même, par l'inconséquence de certains, dans la machine à broyer, ainsi que les personnels.

Alors OUI, nous dialoguons avec La Poste sur ce sujet, qui vous intéresse au quotidien, sur votre future organisation de travail, vos horaires, vos repos de cycles, vos congés etc...
Nous dialoguons d'abord parce qu'à l'UNSA nous avons toujours privilégié le dialogue.
Nous dialoguons aussi pour colmater des brèches ouvertes par d'autres et faire en sorte que les personnels s'en sortent avec le moins de dommages possibles.
Nous dialoguons enfin parce que, au-delà de ces querelles de clochers, ce sont vos conditions de travail et de vie qui sont en jeu.

Après ces petits retours en arrière, qui nous ont paru nécessaires pour remettre les pendules à l'heure, **c'est vers l'avenir que nous nous tournons**, l'avenir de La Poste et des postiers-es.
Nous continuons à agir auprès des députés qui vont examiner le projet de loi sur le changement de statut à partir du 15 décembre 2009.

Et nous continuons les discussions avec les Directions locales des métiers de La Poste, sur les termes d'un accord d'aménagement du temps de travail.

Soit les termes de l'accord qui nous sera proposé iront dans le sens d'une amélioration des conditions de travail des agents, et nous signerons.

Soit les termes de l'accord ne rempliront pas ces conditions, et nous ne signerons pas.

En tous cas, nous ne manquerons pas, comme à notre habitude, de vous tenir informés.

Car nous continuons à penser que **TOUTE VERITE EST BONNE A DIRE**, même si elle n'est pas toujours facile à entendre.